

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1757**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Marché public pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire - Lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1757**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Marché public pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire - Lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1247 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux ayant pour objet le lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois, pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage, situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°. Ce marché a été notifié sous le numéro 09431609, le 7 décembre 2009, à l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 288 970,43 € HT, soit 345 608,63 € TTC.

Suite aux observations du contrôleur technique, formulées dans le cadre de l'examen du plan d'exécution et relatives à la stabilité de la structure bois du bâtiment de bureaux - garages, il est nécessaire de conclure un avenant avec l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS qui propose de mettre en œuvre 2 types de contreventement, un par l'intermédiaire de panne en contrecollé pour les 2 toitures, et un par le biais d'une croix de Saint André pour la stabilité de l'ossature bois.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 3 124,72 € HT, soit 3 737,17 € TTC, porterait le montant total du marché à 292 095,15 € HT, soit 349 345,80 € TTC, soit une augmentation de 1,08 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 09431609 conclu avec l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois.

Cet avenant, d'un montant de 3 124,72 € HT, soit 3 737,17 € TTC, porte le montant total du marché à 292 095,15 € HT, soit 349 345,80 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - opération n° 0952.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.